



**Groupe National de Suivi  
Dépistage du Cancer Colorectal**

**REUNION DU GROUPE NATIONAL DE SUIVI**

Séance du 04 mars 2008

**Présidence :** Prs Jean Faivre et Guy Launoy

**Présents :** R Ajjouri, RM Ancelle-Park, A Calazel, G Charrier, V Dancourt, P Delasalle, E Dorval, G Durand, C Exbrayat, JF Fléjou, E Gaillard, H Goulard, O Jullian, D Lessellier, N Mariotte, JF Meyer, A. Paumier, T Ponchon, H Treppoz, V Rivière, H Vandewalle, J Viguié

**Excusés :** MF D'Acromont, B Denis, L Duquesnel, A Garnier, P Lemieux, J Padeloup, M Perreau-Saussine

**POINT 1 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Avant de débiter la séance, Véronique Rivière est présentée à l'ensemble des membres du GNS en tant que nouvelle représentante Acorde dans ce groupe. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 : POURSUITE DU PROCESSUS DE GENERALISATION : EXAMEN DES DOSSIERS**

Les dossiers des structures de gestion candidates à la généralisation sont examinés lors de la réunion. Les résultats définitifs sont résumés dans un tableau récapitulatif joint au présent compte-rendu.

### **POINT 3 : GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL STRUCTURES DE GESTION / REGISTRES**

Ce point est abordé en début de séance. Il est précisé que cette question est à l'ordre du jour de la prochaine réunion de FRANCIM. Il est proposé de mettre en place un groupe technique chargé de réfléchir sur le sujet afin de rendre un avis national. Se sont proposés pour participer à ce groupe de travail : RM Ancelle-Park, B Denis, V Dancourt, G Durand, C Exbrayat, JF Fléjou, H Goulard, A Paumier. P Delasalle propose également L Bailly de l'APREMAS 06 comme participant en tant que médecin de CRISAP.

G Launoy fera remonter au GNS les éléments qui seront ressortis de la réunion de FRANCIM.

### **POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ La confusion sur le rythme d'invitation faite par certaines structures de gestion est portée à la connaissance du GNS par H Vandewalle. Il a souvent été fait une mauvaise interprétation des recommandations diffusées lors des journées de formation organisées pour les nouveaux sites intégrés dans le dispositif de DOCCR. L'ensemble de la population a été invitée sur une année afin que la campagne de dépistage soit la plus proche possible de la formation des médecins. Il est donc demandé d'élaborer un document précisant que le calendrier d'invitation à mettre en place doit respecter la règle selon laquelle la moitié de la population cible doit être invitée chaque année.
- ❖ P Delasalle aborde la question de la structure juridique des structures de gestion de même que la question sur leur éventuelle régionalisation, leur pérennité et la pérennité des postes. RM Ancelle-Park fait part de la réflexion entamée par la DGS sur leur nature juridique et leur place dans le système de santé avec la mise en place d'un groupe de travail associé avec des juristes. L'état des lieux pourra également donner lieu à une expertise extérieure. Concernant l'hypothèse de la régionalisation, J Faivre rappelle que c'est à l'échelon local et donc départemental que doit s'organiser le dépistage. La régionalisation pourrait donc être potentiellement un mode de fonctionnement en centralisant la gestion et en mettant en place des antennes locales.

- ❖ P Delasalle interroge enfin l'INCa sur les dispositifs mis en place dans le cadre de la semaine du cancer colorectal (24-30 mars) :
  - lancement de la semaine lors du MEDEC par une conférence de presse
  - organisation d'un symposium
  - outils envoyés aux structures de gestion
  - mise en place d'une exposition mobile sur le sujet au sein d'un bus
  - dossier de presse
  
- ❖ V Rivière pose la question de l'utilisation du packaging pour le test. Cette question doit être coordonnée par la DGS et l'INCa. Cela doit être une pochette aluminium.
  
- ❖ B Denis avait souhaité aborder la question de la prise en charge de la franchise de 18€ concernant la coloscopie effectuée suite à un test positif. Il est précisé qu'il peut être mis en place une prise en charge de ce montant par le Conseil Général comme cela est envisagé dans les Alpes Maritimes. Néanmoins, il est rappelé que l'Assurance Maladie prend en charge le dépistage mais que la coloscopie ne correspond plus à l'acte de dépistage en lui-même. Il est proposé que ce sujet soit remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GNS CCR.